



Commune de Ritzing

**Séance du 30 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 30 du mois de juin 2017 se sont réunis en séance publique et ordinaire les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués sous la présidence Patrick HEIN, Maire de Ritzing.

Etaient présents : Carole CHASSARD; Laurent FRESSONNET; Elisabeth MONSEL-REDLINGER; NIEDERCORN Armand ; Marie-Michelle WEITER.

Absents: Sylvain BETTEMBOURG; Jérôme LENNINGER Christelle MAUJEAN; Gilles ; PICAUDE; Pierre STREMLER.

La maire ouvre la séance à 19:15.

#### **Nr 40-2017: Forêt Communale**

Le Conseil Municipal approuve l'état de prévision des coupes avec les précisions suivantes : le solde de la parcelle 13p sera coupé en priorité, la parcelle 3b sera coupée selon les besoins en bois de feu. Les parcelles 3a et 6a sont ajournées. Les arbres de diamètre supérieur à 60 cm seront abattus par les bûcherons professionnels pour le 15-12- 2017. La parcelle 10b sera mise en vente sur pied.

Le Conseil Municipal demande la délivrance des produits non-façonnés (sur pied et houppiers) destinés à être transformés en bois de chauffage par les affouagistes. La commune a déterminé le mode de partage par tête d'habitant ayant domicile réel et fixe dans la commune.

Le Conseil Municipal fixe :

- la taxe d'affouage à 14€
- le délai d'exploitation des bois au 30 avril 2018
- le délai d'enlèvement des bois au 30 août 2018

Conformément à l'article L 145-1 du Code Forestier, désigne les trois garants solidairement responsables de la bonne exécution de la coupe :

- Mme Elisabeth MONSEL-REDLINGER, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire
- Mr Armand NIEDERCORN, Conseiller Municipal
- Mr Sylvain BETTEMBOURG, Conseiller Municipal

L'aide de l'agent est sollicité pour la matérialisation : 2 € et le dénombrement partiel des lots : 1,1 € par stère.

Le Chef d'Agence de l'ONF procédera à la délivrance des coupes et à l'agrément des garants.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h30.